
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #899-23 relatif à la régie des séances du conseil de la municipalité de piedmont

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	6 novembre 2023
Dépôt	4 décembre 2023
Adoption	19 décembre 2023
Entrée en vigueur	20 décembre 2023

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 20^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière